

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ACADÉMIE DE NANCY

COMPTES RENDUS

DES TRAVAUX

DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE NANCY

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1888-1889



NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

—
1890

RAPPORT

DE

M. BICHAT, DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

SUR LES TRAVAUX DE LA FACULTÉ

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1888-1889

MONSIEUR LE RECTEUR,

MESSIEURS,

J'avais espéré que je pourrais vous annoncer cette année le complet achèvement de notre nouvel Institut, malheureusement il n'en est rien ; les travaux n'ont pu être poussés avec assez d'activité pour que le service de la chimie puisse prendre possession, dès le commencement de l'année scolaire, des nouveaux locaux qui lui sont destinés. Au mois de janvier, peut-être, il sera possible d'ouvrir aux élèves certains laboratoires du rez-de-chaussée ; mais ce n'est probablement pas avant le mois d'avril 1890 que l'installation sera complètement terminée. Ce n'est qu'à ce moment que nous pourrons aménager d'une façon convenable les laboratoires de physique, de zoologie et de géologie dont je déplerais l'an dernier l'insuffisance. Le laboratoire actuel de chimie générale sera affecté à la physique et à la zoologie. Le laboratoire de géo-

logie, qui se trouve actuellement installé dans un grenier, sera transféré dans le local occupé aujourd'hui par la chimie agricole.

Bien que l'Institut chimique n'ait pas encore ouvert ses portes, il était important que des cours de chimie industrielle fussent sérieusement organisés dès la rentrée. Le nombre des élèves qui viennent demander à la Faculté non seulement les connaissances de chimie générale nécessaires pour les examens universitaires, mais aussi l'enseignement pratique indispensable à ceux qui veulent plus tard faire des travaux de chimie appliquée, devient tous les ans plus considérable. Nous avons dès maintenant la certitude de compter cette année dans nos laboratoires au moins une douzaine d'étudiants de cette catégorie. C'est un beau début qui fait espérer que les sacrifices consentis par l'État, les départements et la ville de Nancy porteront leurs fruits.

En attendant la création d'une chaire de chimie appliquée, M. le Ministre a bien voulu nommer M. Arth chargé d'un cours de chimie industrielle. En même temps il autorisait la création d'un nouveau poste de garçon de laboratoire. Malgré ces deux nominations, l'organisation des cours en conférences et travaux pratiques de chimie ne peut, actuellement, être considérée comme suffisante. Elle sera complétée, nous en avons le ferme espoir, lorsque le service de la chimie sera définitivement installé dans les locaux de l'Institut. En dehors de la réorganisation du personnel, il faudra, de toute nécessité, augmenter dans de notables proportions les frais de cours et de laboratoire et, dès cette année même, il sera indispensable de pourvoir au service du chauffage de l'Institut chimique. Les locaux occupés actuellement par la chimie seront, en effet, affectés à d'autres services : ils exigeront la même dépense de chauffage et les crédits actuels seront, comme autrefois, complètement absorbés. Il est donc nécessaire de pourvoir par un crédit spécial au chauffage de l'Institut, et cela, à partir du 1^{er} janvier 1890, époque à laquelle

nous prendrons possession des laboratoires du rez-de-chaussée. La dépense prévue s'élève à deux mille francs.

Pendant la dernière année scolaire, un congé a été accordé sur sa demande à M. Grandeau père. Ce congé vient d'être renouvelé pour l'année scolaire 1889-1890. Le cours de chimie et de physiologie appliquées à l'agriculture a été confié à M. P. Petit, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé des sciences physiques et docteur ès sciences. M. Petit a passé deux ans au laboratoire de M. Berthelot. En dehors de sa thèse, il a publié, soit seul, soit en collaboration avec son illustre maître, plusieurs travaux importants. On peut être sûr que le cours de chimie agricole a été placé entre bonnes mains.

M. Grandeau fils ayant obtenu également un nouveau congé, un de nos anciens élèves, M. Müller, agrégé des sciences physiques, a été chargé de le remplacer dans les fonctions de chef des travaux chimiques.

Enfin un de nos anciens élèves, M. Minguin, préparateur du cours de chimie générale, remplace M. Arth comme chef des travaux chimiques et il est remplacé lui-même par M. Férée qui est pourvu des deux diplômes de licencié ès sciences.

Dans mon rapport de l'an dernier, je discutais les conditions dans lesquelles nous pouvons préparer sérieusement nos élèves aux divers concours d'agrégation et je démontrais qu'avec l'organisation actuelle il nous était à peu près impossible, malgré tous nos efforts, d'obtenir des résultats à l'agrégation des sciences mathématiques. Pour remédier à cet état de choses, nous avons demandé, à défaut de la troisième chaire de mathématiques réclamée depuis si longtemps, la nomination d'un second maître de conférences. Pour des raisons budgétaires il n'a pas été possible d'accueillir cette proposition. M. le Ministre a consenti cependant à déléguer à la Faculté M. Vogt, docteur ès sciences, professeur au lycée de Nancy, qui, deux fois par semaine, voudra bien donner à

nos candidats à l'agrégation l'enseignement élémentaire qui leur faisait défaut.

Je n'ai aucune observation à présenter au sujet des cours et conférences qui ont été faits pendant la dernière année scolaire ; ils ont eu lieu d'une manière régulière et conformément au programme arrêté par le Conseil général des Facultés.

I. — ÉTUDIANTS.

Le nombre des élèves inscrits sur les registres de la Faculté pendant l'année scolaire 1888-1889 s'est élevé au chiffre de 72, répartis de la manière suivante :

1° Boursiers de l'État.

Agrégation des sciences mathématiques	4	}	18
Agrégation des sciences physiques	5		
Licence ès sciences mathématiques	4		
Licence ès sciences physiques	5		

2° Maître auxiliaire.

Licence ès sciences physiques	1
---	---

3° Professeur.

Licence ès sciences mathématiques	1
---	---

4° Maîtres répétiteurs.

Licence ès sciences mathématiques	11	}	16
Licence ès sciences physiques	5		

5° Élèves libres.

Agrégation des sciences physiques	1	}	36
Licence ès sciences mathématiques	8		
Licence ès sciences physiques	8		
Licence ès sciences naturelles	9		
Chimie industrielle	10		

Total 72

Ces 72 élèves se groupent, suivant les différents ordres d'enseignement, de la manière suivante :

Sciences mathématiques	29
Sciences physiques	24
Sciences naturelles	9
Chimie industrielle	10
Total	<u>72</u>

L'an dernier le nombre des étudiants était de 101. La diminution que l'on constate cette année est due à ce que les élèves de l'École d'agriculture n'ont pas été autorisés à suivre, comme par le passé, les cours de chimie agricole.

II. — CONCOURS D'AGRÉGATION.

Un de nos anciens élèves, M. Colin, professeur au lycée de Vesoul, a été reçu cette année au concours d'agrégation pour les sciences mathématiques. Deux de nos boursiers, MM. Pointelin et Müller, ont été admis à l'agrégation des sciences physiques, le premier avec le n° 6 et le second avec le n° 7.

III. — COLLATION DES GRADES.

1° Licence.

Pendant l'année 1888-1889, la Faculté a tenu les deux sessions réglementaires pour les trois ordres de licence.

A. — Session de novembre 1888.

Les épreuves ont eu lieu les 12, 13, 14 et 15 novembre. Vingt candidats se sont présentés sur lesquels douze élèves de la Faculté.

Licence ès sciences mathématiques. — 11 candidats ; 3 ont été déclarés admissibles après les épreuves écrites et pratiques. Ces trois candidats ont été admis au grade avec la mention *assez bien*. Ce sont :

MM. COLLARD, maître répétiteur au lycée de Laon ;
LÉONARD, boursier de la Faculté ;
PERRIN, maître répétiteur au lycée d'Orléans.

Licence ès sciences physiques. — Sept candidats, dont quatre ont été déclarés admissibles après les épreuves écrites et pratiques ; ces quatre candidats ont été admis au grade avec la mention *assez bien*. Ce sont :

MM. FÉRÉE, boursier de la Faculté ;
PIERRET, étudiant libre ;
SAINT, maître répétiteur au lycée ;
VERNIER, ancien boursier de la Faculté.

Licence ès sciences naturelles. — Deux candidats ; tous deux admissibles après les épreuves écrites et pratiques ; un seul, M. Liétard, élève libre, a été définitivement admis au grade avec la mention *assez bien*.

B. — Session de juillet 1889.

26 candidats se sont présentés :

16 pour la licence ès sciences mathématiques.

7 — — physiques.

3 — — naturelles.

13 ont été admis définitivement au grade. Le tableau suivant contient les noms des différents candidats, l'ordre de licence à laquelle ils se présentaient et la note obtenue par chacun d'eux.

Licence ès sciences mathématiques :

MM. BADONNEL, boursier de la Faculté *Bien*.
PEROLLA, boursier de la Faculté *Id*.

- MM. GRAMUSSET, professeur au collège de Mirecourt. *Assez bien.*
 HANS, boursier de la Faculté. *Id.*
 VINCENT, étudiant libre. *Id.*
 FAVRE, maître répétiteur au lycée de Reims. *Sans mention.*
 GAÏDA, maître répétiteur au lycée de Nancy. *Id.*
 LABBÉ, maître répétiteur au lycée de Nancy. *Id.*
 ROSSIN *dit* LAFERRIÈRE, maître répétiteur au
 lycée de Nancy *Id.*

Licence ès sciences physiques :

- MM. BAGARD, boursier de la Faculté *Bien.*
 RECH, boursier de la Faculté *Assez bien.*

Licence ès sciences naturelles :

- MM. VUILLEMIN, docteur en médecine. *Très bien.*
 HECHT, docteur en médecine *Bien.*

2^o Baccalauréat.

350 candidats se sont présentés aux épreuves des divers baccalauréats :

- 323 au baccalauréat ès sciences complet,
 27 au baccalauréat ès sciences restreint.

La proportion des candidats reçus a été de 40 p. 100 pour le baccalauréat ès sciences complet et de 66 p. 100 pour le baccalauréat ès sciences restreint.

A. — Baccalauréat ès sciences complet.

SESSIONS.	NOMBRE DE CANDIDATS				ADMIS AVEC LA NOTE			
	Inscrits.	Ajournés.	Admis.	Défaillants.	Très bien.	Bien.	Assez bien.	Passable.
Novembre 1888	96	59	37	1	»	3	4	30
Avril 1889	52	25	27	»	»	1	5	21
Juillet 1889.	175	109	66	»	3	16	12	35
TOTAUX	323	193	130	1	3	20	21	86

B. — Baccalauréat ès sciences restreint.

SESSIONS.	NOMBRE DE CANDIDATS				ADMIS AVEC LA NOTE			
	Inscrits.	Ajournés.	Admis.	Défaillants.	Très bien.	Bien.	Assez bien.	Passable.
Novembre 1888	11	4	7	»	»	1	1	5
Juillet 1889.	16	5	11	»	1	3	2	5
TOTAUX	27	9	18	»	1	4	3	10

Les mentions sont décernées aux candidats qui ont subi avec succès les diverses épreuves de l'examen du baccalauréat suivant les prescriptions du règlement de 1882. Il résulte de ce règlement que tel élève qui, sur un ensemble de onze notes, a dix notes *bien* ou *très bien* et une seule note *mal*, ne peut obtenir une mention autre que *passable* sans une délibération spéciale du jury, tandis que tel autre candidat qui a dix notes *passable* et une seule note *assez bien* mérite la mention *assez bien*.

D'après le même règlement, un candidat peut être admis avec la mention *bien* sans avoir mérité la note *bien* dans aucune des parties de l'examen.

La Faculté pense que ces anomalies qu'elle rencontre à chaque session d'examens pourraient être évitées en appliquant une règle analogue à celle qu'elle suivait autrefois et qui peut se résumer ainsi :

A. — Tout candidat qui, à la suite des épreuves orales, a plus de deux notes *mal* ou dont la moyenne des notes est inférieure à *deux* est ajourné.

B. — Est attribuée :

1° La mention *passable* à tout candidat dont la moyenne des notes est comprise entre *deux* et *deux et demi*, malgré une ou deux notes *mal* ;

2° La mention *assez bien* à tout candidat ayant au plus une note *mal* dont la moyenne des notes est comprise entre *deux et demi* et *trois et demi* ;

3° La mention *bien* à tout candidat n'ayant pas de note *mal* dont la moyenne des notes est comprise entre *trois et demi* et *quatre* ;

4° La mention *très bien* à tout candidat n'ayant pas de note *mal* dont la moyenne des notes est supérieure à *quatre*.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE.

Deux nouvelles stations sont venues combler, cette année, une partie des lacunes que présente encore le réseau météorologique qui doit embrasser toute la superficie du département de Meurthe-et-Moselle. M. Dalbin, pharmacien à Nomeny, a bien voulu s'astreindre à faire avec régularité les observations que l'on demande à une station complète et, grâce à l'obligeance de M. Denys, ingénieur en chef à Épinal, nous recevons chaque mois le détail des observations pluviométriques recueillies à Bayon par le garde-rivière ; ce qui porte à 35 le nombre de nos correspondants.

Il faut y ajouter les 170 instituteurs qui fournissent les données nécessaires à la statistique des orages.

Le dépouillement des observations est fait par M. Millot, chef des travaux météorologiques, assisté de M. Thiéry, préparateur de physique. Le premier rédige des bulletins mensuels qui sont distribués aux observateurs, à la presse locale, aux sociétés savantes de Nancy et, moyennant échange, à plusieurs commissions météorologiques, notamment à celles des départements voisins. Un bulletin annuel, qui reçoit également la plus grande publicité, résume les caractères généraux des saisons écoulées et donne les moyennes ou les totaux des indications fournies pendant toute l'année par les instruments de l'observatoire et des diverses stations.

A la Faculté des sciences, on lit les instruments trois fois

par jour, et les nombres corrigés sont envoyés par dépêche à Paris chaque matin et chaque soir. Joint à ceux que fournissent tous les observatoires de l'Europe, ces nombres servent à dresser la carte synoptique affichée à l'entrée du palais des Facultés et à la rédaction de la dépêche météorologique quotidienne qui indique le temps probable pour le lendemain.

Cette année, la Commission a obtenu, du Bureau central météorologique, trois médailles, à titre de récompense, pour ses meilleurs observateurs ; elle a été heureuse de les remettre à MM. Gruyer (Louis), instituteur à Rogéville ; Douchet, instituteur à Mance ; Bauquel, instituteur à Pexonne.

Enfin le Conseil général a bien voulu, cette année, porter de 600 fr. à 700 fr. la subvention qu'il accorde à la Commission météorologique.

Le cours complémentaire de physique du globe, dont est chargé M. Millot, est toujours suivi avec fruit par les candidats à la licence de physique et à l'agrégation d'histoire et de géographie.

PRIX DÉCERNÉS PAR LA FACULTÉ.

Grâce à la libéralité du Conseil général de Meurthe-et-Moselle et de la municipalité de Nancy, la Faculté a pu, comme les années précédentes, récompenser les élèves les plus méritants.

Un prix d'une valeur de 100 fr. a été accordé à M. Vuillemin reçu à la licence ès sciences naturelles avec la mention *très bien*, et quatre prix d'une valeur de 70 fr. ont été décernés à MM. Badonnel, Bagard, Hecht et Pérolla, reçus à la licence avec la mention *bien*.
